



Roquefort-Les-Pins

JOURNEE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PAYSANNERIE SAMEDI 7 NOVEMBRE 2026 DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans le cadre de la Journée de l'Agriculture et de la Paysannerie, la commune de Roquefort-les-Pins souhaite organiser, **le samedi 7 novembre de 10h à 18h**, un marché dédié aux producteurs, éleveurs, exploitants, professionnels agricoles, artisans, créateurs et ouvert également aux métiers de bouches.

La date limite de réception des dossiers complets est fixée au 23 OCTOBRE 2026 à 17 h.

Tout dossier incomplet ou adressé hors délai entraînera l'annulation de la demande.

**Mairie de Roquefort-les-Pins
Direction de la Culture et du Patrimoine
A l'attention de Mme Gisa Melchio
Place Antoine Merle
06330 ROQUEFORT-LES-PINS
Tel : 04 92 60 35 00
culture@ville-roquefort-les-pins.fr**

I - INFORMATIONS GENERALES

Nom:Prénom :

Raison sociale :

N° de SIRET :

Votre statut professionnel :

Adresse:

.....

Tél. :Email :

II – PRODUITS OU SERVICES PROPOSES (* Cocher la case correspondante°)

Faites une brève description de votre structure (matériaux utilisés.....) :

LISTEZ tous les PRODUITS que vous souhaiteriez vendre. Joindre feuille annexe si besoin

ARTICLES	FAIT MAIN	PRODUCTION	REVENTE	PRIX en € approximatif

Les produits ne figurant pas dans cette liste, ne pourront pas être vendus.

II – BESOINS ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Puissance électrique totale souhaitée : WATTS			
Liste du matériel utilisé et détail électrique (guirlandes, vitrine réfrigérée, bouilloire ...) et puissances	Liste détaillée du matériel électrique sur le stand	Puissance en watts	
Détail de votre stand (couleur, parasol, couleur des nappes, décorations...)			

TAILLE du stand souhaité (mètres linéaires en façade et en profondeur)	
Si présence d'un barnum, d'une roulotte ou d'un véhicule : dimensions (fixations comprises)	
Si présence d'animaux : - Espèces et nombres, - Surface enclos, - Besoin en paillage, - Besoin en eau	
Infos complémentaires que vous jugeriez nécessaires à indiquer	

Les exposants sont priés de prévoir le matériel nécessaire à leur installation, les rallonges électriques ainsi que de l'éclairage basse consommation.

Pas de branchement électrique pour le matériel ne figurant pas sur cette liste

IV – DOCUMENTS NECESSAIRES

A RETOURNER PAR MAIL AVEC LE DOSSIER AVANT LE 23 OCTOBRE 2026, POUR VALIDER LA DEMANDE DE CANDIDATURE :

- Photocopie recto/verso de la carte d'identité
- Attestation d'assurance et de responsabilité civile professionnelle en cours de validité
- Suivant l'activité exercée, document(s) professionnel(s) de moins de 3 mois :
 - o Attestation d'inscription à la MSA (pour les producteurs)
 - o Attestation d'inscription à la Chambre de l'Artisanat ou à la maison des artistes (pour les artisans et créateurs)
 - o Récépissé au répertoire des métiers ou de la Mutualité sociale agricole
 - o Extrait Kbis
 - o Carte de « commerçant ambulant » ou attestation provisoire (pour les commerces non-sédentaires)
- Documents sanitaires des animaux présents sur les stands (si présence animaux destinés à la vente)

La commune se réserve le droit de demander tout document supplémentaire avant le 23 OCTOBRE 2026 si elle l'estime nécessaire.

Les réponses seront communiquées par mail au plus tard le 28 OCTOBRE 2026. Les candidatures retenues recevront alors les indications relatives aux modalités d'installation et de déroulement de la journée.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à :

Le :

